



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 11211

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la formation des orthophonistes. L'exercice de cette profession est subordonnée à la possession d'un diplôme universitaire dont l'acquisition suppose le suivi d'un volume d'heures de formation de l'ordre de 260 ECTS. Les crédits ECTS représentent, sous la forme d'une valeur numérique affectée à chaque unité de cours, le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'entre elles. Dans le cadre de l'ECTS, 60 crédits représentent le volume de travail d'une année d'études. Certains projets font état d'une révision des contenus de formation des orthophonistes avec, pour objectif, un volume de 180 ECTS, soit l'équivalent de 3 années de formation. La profession s'inquiète donc d'une possible diminution du nombre d'années, arguant de l'impact que cela pourrait avoir sur les connaissances et la qualité de la formation. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer où en sont les propositions de son ministère sur cette question et les discussions avec les professionnels.

Texte de la réponse

La volonté d'inscrire le diplôme d'orthophoniste dans le processus européen licence master doctorat, a conduit à confier une mission aux trois inspections concernées : inspection générale des affaires sociales, inspection générale des finances, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il s'agit en effet d'un dossier interministériel qui concerne principalement le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. La mission des inspections doit rendre son rapport prochainement qui devra comporter une proposition de calendrier de mise en place de la réforme.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11211

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7222

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2150